



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 15 Votants : 17	Séance du 10 juillet 2023
Date de la convocation : 4 juillet 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, M. Jérôme PIERRE, M. Florent ANDRÉ.

Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absents excusés :

M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Secrétaire : M. Valéry DELAGE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20230801

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association INGUZ PRODUCTION dans le cadre du festival de musique "Le bout du bois"

Considérant que les objectifs de la politique culturelle de la Commune (Projet Culturel Cormellois – PCC) visent au développement de partenariats sur le territoire en vue de proposer des projets culturels pouvant s'adresser au plus grand nombre.

Considérant la fiche-action n°10 du PCC, dont l'objet est de faire de la clairière du bois un lieu potentiel d'accueil d'activités de plein air et musicales : comme pour un festival de musique.

Considérant la fiche-action n°22 du PCC visant à organiser une scène de musiques actuelles dans la clairière, dans l'objectif notamment de toucher des adolescents et jeunes adultes.

Considérant la présentation du projet de festival "Le bout du bois" initié par l'association INGUZ PRODUCTION et la demande d'aide au projet déposée le 26 avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association INGUZ PRODUCTION, dans le cadre du projet de festival "Le bout du bois".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.